

# RÉGLEMENT CONCOURS PHOTOS 2019

*" Votre vision de la ville de Pontoise, à partir de votre téléphone portable "*

## ARTICLE 1- ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

L'Association, Le salon de Pontoise des arts et du multimédia, SPAM, Association régie par la loi du 1er juillet 1901 en partenariat avec la bibliothèque Guillaume Apollinaire , organise un concours photographique, libre et gratuit.

Le concours se déroule du 15 septembre au 15 octobre 2019

## ARTICLE 2- THÈME

Votre vision de la ville de Pontoise, les rues, les parcs et jardins, ses architectures et monuments...etc.

## ARTICLE 3 –CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs à l'exclusion des membres du jury.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Une seule participation par personne est acceptée.

Aucune image ne sera utilisée par les organisateurs en dehors du concours et des expositions suivant la remise du prix.

La photo doit avoir été prise dans le périmètre de la ville de Pontoise. La photo devra être envoyée au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un email à : spamconcoursphotos2019@gmail.com La taille de la photo sera d'environ de 2000x3000 pixels. Le nom du fichier photo devra être sous la forme « nom-prénom.jpg »

Le sujet de l'email sera sous la forme : « concours- photo-nom-prénom »  
Le corps de l'email comprendra: la date et le lieu de la prise de vue, un commentaire de quelques lignes. Les nom et prénom du participant, l'adresse postale et le n° de téléphone du participant le mail du participant. Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

#### ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Les photographies seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury.

#### ARTICLE 5 : PRIX

1er prix: Un chèque de cent cinquante euros

2ème prix : Un repas pour deux personnes dans un établissement pontoisien. Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre un autre prix.

#### ARTICLE 6 : EXPOSITION DES ŒUVRES

Les photographies seront exposées dès leurs réceptions dans la boîte mail sous la forme d'un tirage papier aux formats 13 x 18 cm dans une salle de la bibliothèque Guillaume Apollinaire, rue Alexandre Prachay, à Pontoise.

#### ARTICLE 7 : ANNONCE DES RÉSULTATS

Les gagnants seront informés par mail et les résultats seront dévoilés le soir du vernissage du Salon et diffusés sur les journaux, les Facebooks de notre choix et tous supports de communications souhaités par le Jury ainsi que le site de l'association SPAM.

#### ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX

Le gagnant retirera son prix le jour de la remise des prix

#### ARTICLE 9: COMPOSITION DU JURY en cours

## ARTICLE 10 : EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

## ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Si les organisateurs du concours souhaitent exploiter une photographie d'un participant, une convention sera rédigée précisant les exploitations prévues, les supports ainsi que la durée.

## ARTICLE 12 : RESPONSABILITÉS

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure le SPAM se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours.

Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

## ARTICLE 13 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non respect entraînera l'annulation de la candidature

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.